

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023 soit 0,183 € HT le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratif

7383161201 - AA

Préfet du Calvados

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

Enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi qu'à l'expropriation pour cause d'utilité publique concernant la création d'ouvrages pour la gestion des ruissellements sur les communes de CRESSERONS (14197) et PLUMETÔT (14509) porté par la Communauté de Communes Cœur de Nacre

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 5 novembre 2024, le Préfet du Calvados a prescrit une enquête publique préalable à la décision portant sur la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de création d'ouvrages pour la gestion des ruissellements sur les communes de Plumetôt (14509) et Cresserons (14197) ainsi que de l'expropriation pour cause d'utilité publique de la parcelle cadastrée A 447 sur la commune de Plumetôt (14 509) portée par la Communauté de communes (CDC) Cœur de Nacre.

Les travaux prévus ont pour objectif de créer ou modifier des ouvrages pour la gestion des ruissellements afin de lutter contre les inondations, de protéger les biens des personnes ainsi que de préserver la qualité de la ressource en eau sur les communes de Plumetôt et Cresserons.

La présidente du tribunal administratif de CAEN a désigné en date du 20 septembre 2023 M. Hubert SÉJOURNÉ, ingénieur à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur et M. Bernard MIGNOT, ingénieur des travaux publics à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour diligenter cette enquête publique.

L'enquête publique se déroulera du mardi 3 décembre 2024 à 14 h 00 au jeudi 2 janvier 2025 à 17 h 00. La mairie de Plumetôt est le siège de cette enquête publique sise 1, place de la Mairie, 14440 Plumetôt.

M. Thierry LEFORT Président de la Communauté de communes de Cœur de Nacre, Siret n° 241 400 860 00011, 7 rue de l'Église, CS 10033, 14400 Douvres-la-Délivrande, est le maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux, aménagements et désigné comme responsable du projet.

La personne-ressource en charge du dossier près de laquelle toute information sur le dossier de projet pourra être obtenue, est M. Jean-Philippe POULENC, chargé de mission GEMAPI et Cycle de l'Eau, délégué à l'adresse indiquée ci-avant - Courriel : jppoulenc@coeurdenacre.fr - Téléphone : (fixe) 02 31 97 76 65 ou (mobile) 06 76 70 89 35.

À compter de la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant la durée de celle-ci, chacun pourra prendre connaissance du dossier de projets en version papier et consigner dans le registre d'enquête physique ses observations éventuelles et propositions, en lieux, jours et heures habituels d'ouverture des collectivités au public suivants :

Lieux, jour et horaires :
Mairie de Cresserons, 15 rue de Caen, 14400 Douvres-La-Délivrande, téléphone : 02 31 37 39 63.

Adresse Web : <https://www.cresserons.fr/> - Courriel : mairie@cresserons.fr
- du lundi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 30,
- le mardi de 14 h 00 à 18 h 00,
- le jeudi de 14 h 00 à 17 h 00.

Mairie de Plumetôt, 1 place de la Mairie, 14440 Plumetôt, téléphone : 02 31 37 38 04
Adresse Web : <https://www.plumetot.fr/> - Courriel : mairie.plumetot@orange.fr
- le mardi de 16 h 00 à 18 h 00,
- le jeudi de 10 h 00 à 12 h 30.

(Possibilité de prendre rendez-vous)
Communauté de communes Cœur de Nacre, 7 rue de l'Église, CS 10033, 14440 Douvres-La-Délivrande,

Téléphone : 02 31 97 43 32 - Adresse Web : <https://www.coeurdenacre.fr>
Courriel : contact@coeurdenacre.fr

- du lundi au mercredi et le vendredi 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00,
- le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00,

- le public pourra transmettre ses contributions et propositions directement sur un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé ouvert à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4892>

- par courrier papier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, M. Bernard MIGNOT au plus tard jeudi 2 janvier 2025 à 17 h 00, le cachet de la poste et/ou la date du courriel faisant foi, au siège de la mairie de Plumetôt, 1 place de la Mairie, 14440 Plumetôt. Ces observations écrites seront visées et annexées aux registres d'enquête par la mairie de la commune de Plumetôt.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans le Calvados durant la période de déroulement de l'enquête publique à l'adresse suivante : <http://www.calvados.gouv.fr> en suivant la rubrique suivante : Accueil > Publications > Avis et consultation du public > Avis enquête publique > Les avis d'enquêtes publiques en cours

L'expropriant, la CDC Cœur de Nacre, doit procéder aux notifications individuelles du dépôt du dossier en mairies, 15 jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception, aux propriétaires des parcelles ou immeubles considérés, lorsque leur domicile est connu, ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics. Les propriétaires de droits réels sont tenus de rencontrer M. le commissaire enquêteur.

M. Bernard MIGNOT, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour y recevoir les observations écrites et orales, aux jours et heures ci-dessous :

Lieux, jours et horaires :

Mairie de Plumetôt (siège de l'enquête) :

- le mardi 3 décembre 2024 de 14 h 00 à 18 h 00 (ouverture de l'enquête),
- le samedi 14 décembre 2024 de 9 h 30 à 12 h 30.

Communauté de communes Cœur de Nacre :

- le jeudi 19 décembre 2024 de 9 h 00 à 12 h 00.
Mairie de Cresserons :

- le jeudi 2 janvier 2025 de 14 h 00 à 17 h 00 (clôture de l'enquête).

À l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter dès que disponibles, le rapport, les conclusions et les avis du commissaire enquêteur, à la Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados et près des mairies de Plumetôt, de Cresserons et de la CDC Cœur de Nacre pendant un an à compter de la date de clôture de cette enquête.

Ces éléments sont également consultable et téléchargeable gratuitement par le public, durant le même délai, sur le site internet des services de l'état dans le Calvados à l'adresse : <http://www.calvados.gouv.fr/> en suivant la rubrique : accueil > publications > avis et consultation du public > avis enquête publique > conclusion enquête publique et sur le site de la société « PRÉAMBULES » sous le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4892>

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement et du Code de l'expropriation, M. le Préfet du Calvados, se prononcera par arrêté sur la déclaration d'utilité publique (DUP) ainsi que la cessibilité objet de cette demande.

Ne pas recourir avant le jeudi 2 janvier 2025 à 17 h 00.

7383152701 - AA

République Française
Préfet du CALVADOS

Commune d'AMFREVILLE

Déclaration d'utilité publique et à l'expropriation pour cause d'utilité de la création d'une liaison douce sur la commune d'Amfreville (14009)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

Par arrêté du 5 novembre 2024, le préfet du Calvados a prescrit une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de création d'une liaison douce sur la commune d'Amfreville (14009) ainsi que de l'expropriation pour cause d'utilité publique de parcelles ou parties de terrains nécessaires au projet.

La première phase de mise en œuvre de ce projet est destinée à traverser toute la commune d'Amfreville et de venir se raccorder sur la liaison douce existante en bordure de la route départementale (RD) 223 à l'Est du tracé retenu.

Le projet s'inscrit dans un plan de déplacement plus large et transversale, à l'échelle du territoire, en connectant le réseau de piste cyclable venant de Cabourg vers la vallée de l'Orne. Cette première phase de l'opération porte sur un linéaire de 1,7 km pour une surface globale de 8 720 m².

Le coût total estimé du projet, qui porte sur une emprise de 1,7 km, tel que détaillé dans les documents présentés dans le dossier de demande est de 576 109 euros TTC dont environ 25 450 euros TTC pour les acquisitions foncières.

L'enquête publique se déroulera du lundi 25 novembre 2024 à 13 h 30 au jeudi 12 décembre 2024 à 12 h 00. La mairie d'Amfreville, est le siège de cette enquête publique, sis place du Commandant-Kieffer, 14860 Amfreville.

M. Pascal BOULAND, technicien supérieur hospitalier, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par la présidente du tribunal administratif de Caen.

M. Xavier MADELAINE, maire de la commune d'Amfreville est désigné comme responsable du projet.

La personne-ressource, représentant le maître d'ouvrage est Mme Claire GUILLOT-VENTE, secrétaire générale, demeurant place du Commandant-Kieffer, 14860 Amfreville, téléphone 02 31 78 70 34, courriel : mairie@amfreville.fr

À compter de la date d'ouverture de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier de projet en version papier et consigner dans les registres d'enquête ses observations éventuelles et propositions, aux lieux, jours et heures habituels d'ouverture des collectivités au public suivants :

Lieux, jours et horaires :

Mairie d'Amfreville, place du Commandant-Kieffer, 14860 Amfreville, téléphone 02 31 78 70 34 / 02 50 10 10 86, courriel : mairie@amfreville.fr - adresse web : <https://www.amfreville.fr/> :

- le lundi de 13 h 30 à 15 h 30,
- le mercredi de 9 h 00 à 12 h 00,
- le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi de 16 h 00 à 18 h 00.

- par courrier papier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, M. Pascal BOULAND, au plus tard le jeudi 12 décembre 2024 à 12 h 00, le cachet de la poste faisant foi, au siège de la commune d'Amfreville, sise place du Commandant-Kieffer, 14860 Amfreville. Ces observations écrites seront visées et annexées au registre d'enquête par la mairie de la commune intéressée par ce projet.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans le Calvados durant la période de déroulement de l'enquête publique à l'adresse suivante : <http://www.calvados.gouv.fr> en suivant la rubrique ci-dessous : accueil > publications > avis et consultation du public > avis enquête publique > les avis d'enquêtes publiques en cours.

L'expropriant, la commune d'Amfreville, doit procéder aux notifications individuelles du dépôt du dossier en mairies des communes impactées, 15 jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception, aux propriétaires des parcelles ou parties de parcelles considérées, lorsque leur domicile est connu, ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics. Les propriétaires de droits réels sont tenus de rencontrer M. Pascal BOULAND, le commissaire enquêteur.

Les informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées à la personne ressource, représentant le maître d'ouvrage, Mme Claire GUILLOT-VENTE, à l'adresse ci-dessus rappelée.

M. Pascal BOULAND, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour y recevoir les observations écrites et orales, aux jours et heures ci-dessous :

Lieux, jours et horaires :

Mairie d'Amfreville :

- le lundi 25 novembre 2024 de 13 h 30 à 15 h 30 (ouverture de l'enquête),
- le vendredi 06 décembre 2024 de 16 h 00 à 18 h 00,
- le jeudi 12 décembre 2024 de 9 h 00 à 12 h 00 (clôture de l'enquête).

Le public pourra consulter à la fin de l'enquête et dès que disponibles, le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur, à la Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados et à la mairie d'Amfreville pendant un an à compter de la date de clôture de cette enquête.

Le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur seront également consultables et téléchargeables gratuitement, par le public, sur le site internet des services de l'état dans le Calvados à l'adresse :

<http://www.calvados.gouv.fr/conclusions-consultation-du-public-r1358.html> et si possible sur le site de la commune d'Amfreville sous le lien suivant :

mairie@amfreville.fr

Conformément aux dispositions du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, M. le Préfet du Calvados, se prononcera par arrêté sur la déclaration d'utilité publique du projet (DUP) et la cessibilité des parcelles nécessaires, objet de cette demande.

7382806101 - AA

COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER

Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Mondeville

ARRÊTÉ DE MISE EN ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS RECTIFICATIF

Suite à l'avis paru jeudi 24 octobre annonçant les permanences en mairie de Mondeville, il convient de lire :

Mme Véronique MATHIEU, désignée commissaire enquêtrice par M. le Président du Tribunal administratif de Caen, recevra à la mairie de Mondeville les observations orales et écrites des intéressés le :

- lundi 21 octobre 2024, de 8 h 30 à 12 h 00,

- jeudi 31 octobre 2024, de 9 h 00 à 12 h 00,

- samedi 9 novembre 2024, de 9 h 00 à 12 h 00,

- vendredi 22 novembre 2024, de 14 h 00 à 17 h 00.

Les autres modalités de l'enquête publique restent inchangées.

7380983701 - AA

Préfet du CALVADOS

Direction de la coordination, des politiques publiques et de l'appui territorial

Demande d'ouverture d'enquête publique relative à la demande d'autorisation

environnementale pour l'ajout d'une nouvelle chaudière, la remise en fonctionnement d'un forage et l'augmentation de l'utilisation

d'ammoniac dans les installations de réfrigération pour la Coopérative d'Isigny-Sainte-Mère

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale pour l'ajout d'une nouvelle chaudière, la remise en fonctionnement d'un forage et augmentation de l'utilisation d'ammoniac dans les installations de réfrigération pour la Coopérative d'Isigny-Sainte-Mère.

Le dossier d'enquête publique comprenant les pièces de procédure relatives à cette enquête publique dont la demande d'autorisation environnementale et l'étude d'impact est déposé et mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête :

Sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/5723>

- en mairie d'Isigny-sur-Mer aux horaires suivants :

- lundi : 9 h 00-12 h 00 / 13 h 30-17 h 00
- mardi : 9 h 00-12 h 00 / 13 h 30-17 h 00
- mercredi : 9 h 00-12 h 00 / 13 h 30-17 h 00
- jeudi : 9 h 00-12 h 00 / 13 h 30-17 h 00
- vendredi : 9 h 00-12 h 00 / 13 h 30-17 h 00

Sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture du Calvados (bureau de l'environnement et de l'aménagement) aux heures d'ouverture du public (lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30)

Les observations et propositions du public pourront être déposées :

- sur le registre disponible à la mairie d'Isigny-sur-Mer

- par voie postale au commissaire enquêteur à la mairie d'Isigny-sur-Mer, siège de l'enquête

- sur le site Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/5723>

Cet accès sécurisé sera à privilégier, et à défaut, les observations et propositions du public pourront être adressées à : pref-enquete-icpe@calvados.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables à la mairie d'Isigny-sur-Mer. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/5723>

Elles sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Des informations sur le dossier peuvent être demandées auprès de la coopérative d'Isigny-Sainte-Mère (porteur de projet) - M. Christophe FLEUTOT par téléphone au 06 63 37 24 15 ou par mail à l'adresse :

christophe.fleutot@isysme.com

Mme Albane ROUMIER-LECOMTE, expert-foncier, désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Caen, se tiendra à la disposition du public à la mairie d'Isigny-sur-Mer, salle de réunion du cinéma :

- lundi 4 novembre 2024 9 h 00 - 12 h 00

- mercredi 13 novembre 2024 16 h 00 - 19 h 00

- vendredi 6 décembre 2024 9 h 00 - 12 h 00

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur sera adressée, dès réception, au responsable du projet. Ledit rapport sera mis à la disposition du public dans la mairie d'Isigny-sur-Mer ainsi qu'à la préfecture du Calvados (bureau de l'environnement et de l'aménagement) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions seront publiés sur le site internet des services de l'État dans le Calvados pendant un an.

À l'issue de l'enquête publique, M. le Préfet statuera par arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation sur la demande d'autorisation environnementale, éventuellement assorti de prescriptions.

Pour le Préfet et par délégation, Le sous-préfet, Guy FITZER.

7381340501 - AA

PRÉFET DU CALVADOS
Direction de la coordination, des politiques publiques et de l'appui territorial

Demande de modification d'autorisation environnementale relative à la modification des conditions d'exploitation du site de la Carrière des Aucrais à CAUVICOURT et BRETTEVILLE-LE-RABET

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Par arrêté du 27 septembre 2024, une participation du public par voie électronique d'une durée de 15 jours consécutifs est prescrite du lundi 4 novembre 2024 (10 h 00) au lundi 18 novembre 2024 (17 h 00) portant sur une demande d'autorisation environnementale concernant la modification des conditions d'exploitation de la carrière des Aucrais à Caucivcourt et Bretteville-le-Rabet par le GROUPE MEAC SAS, sis Usine des Aucrais à Urville (14190).

Communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km : Caucivcourt, Grainville-Langannerie, Gouvix, Cintheaux, Bretteville-le-Rabet, Estrées-la-Campagne, Saint Germain-le-Vasson, Soignolles, Saint-Sylvain, Bretteville-sur-Laize.

Le dossier de participation du public par voie électronique comprenant les pièces de procédure relatives à cette consultation dont la demande d'autorisation environnementale, est déposé et mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête :

- sur le site Internet des services de l'État dans le Calvados : www.calvados.gouv.fr (Installations classées pour la protection environnement > Installations classées industrielles > Consultations du public > Participation par voie électronique > 2024 > Carrière des Aucrais - MEAC SAS - CAUVICOURT BRETTEVILLE LE RABET) ;

- sur demande, en préfecture (bureau de l'environnement et de l'aménagement) aux heures d'ouverture du public (lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30).

Les observations et propositions du public pourront être déposées par voie électronique pendant la durée de la consultation à la préfecture du Calvados :

pref-enquete-icpe@calvados.gouv.fr

Les demandes de renseignement peuvent être adressées à l'unité bi-départementale Calvados-Manche de la DREAL de Normandie : ubdcm.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

À l'issue de cette consultation, le Préfet statuera par arrêté préfectoral complémentaire de refus ou d'autorisation sur la demande de modification de l'arrêté d'autorisation environnementale initial, éventuellement assorti de prescriptions.

Pour le Préfet et par délégation Le Secrétaire général Stéphane SINAGOGA.

Annonces légales et judiciaires

MEDIALEX

www.medialex.fr

Mail :

annonces.legales@medialex.fr

Tél. : 02 99 26 42 00

10, rue du Breil - CS 56324
35063 Rennes cedex

Recevez votre journal à domicile

FACILE !

Contactez le

02 31 86 03 32

actu.fr **liberté**